



CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES CONDAMINES DE BUELLAS

Le repas doit être un moment agréable où chacun a plaisir à se retrouver pour manger une nourriture saine et variée.

Comme dans tout moment de la vie en société, cela implique quelques règles simples à respecter pour le bien-être et la sécurité de tous.

MES DROITS :

- J'ai le droit de discuter avec mes camarades, si je parle sans crier.
- J'ai le droit de ne pas apprécier un aliment mais je dois faire l'effort d'y goûter.
- Afin de garder de l'appétit pour chaque plat, je ne mange pas trop de pain et je ne bois pas trop d'eau.
- J'ai le droit d'accéder exceptionnellement aux toilettes pendant toute la durée du repas en demandant l'autorisation de me lever.
- J'ai le droit de demander à être resservi à condition d'avoir mangé le contenu de mon assiette.
- J'ai droit à un accueil agréable et au respect du personnel.
- J'ai le droit à un moment de détente avant ou après le repas.
- J'ai le droit d'être accepté au restaurant scolaire quelles que soient mon origine, ma confession, ma différence.

MES DEVOIRS :

- Je ne dois pas apporter d'objets personnels au réfectoire.
- Je dois rester poli et courtois envers mes camarades et les adultes.
- Je ne dois pas me battre, me disputer et chahuter avec mes camarades.
- Je dois respecter les consignes du personnel.
- Je ne dois pas utiliser la nourriture ou la vaisselle pour m'amuser et je ne dois pas salir inutilement le réfectoire (Attention au service de l'eau).
- Je dois accepter tout le monde à ma table.
- Je dois parler sans crier, éviter tout bruit inutile, adopter une attitude calme à l'entrée et à la sortie du réfectoire et je dois lever le doigt si je veux demander quelque chose.
- Je ne dois pas courir et crier dans les couloirs.
- Je dois me tenir correctement à table et je ne dois pas me lever sans autorisation.
- Je dois me laver les mains avant et après les repas et à la sortie des toilettes.
- Je dois effectuer les tâches qui me sont confiées (Par exemple : rassembler les couverts, la vaisselle et les déchets au bout de la table avant de sortir de table).
- Je ne dois pas dégrader le matériel du restaurant scolaire et les jeux extérieurs mis à disposition.
- Je ne dois pas échanger ma nourriture.

Ces règles s'appliquent également pendant la récréation dans la cour, qui précède ou suit ou le repas.

Le non-respect de l'ensemble de ces quelques règles simples, peut donner lieu aux sanctions suivantes à la libre appréciation du personnel du restaurant scolaire et selon la gravité des faits du conseil municipal de Buellas :

- Mise à l'écart pendant le temps du repas pour un retour au calme,
- Suspension de la récréation,
- Information orale aux parents ou mot à faire signer,
- Convocation à un entretien des parents et de l'enfant, avec la directrice des services périscolaires et l'adjoint aux affaires scolaires,
- Exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire sur décision du Maire de Buellas